



RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DE QUARTIER **SENTIER-ARTS ET METIERS**

Réunion du 16 juin 2026

Présent.e.s : Apolline ALAGUILLAUME, Gilles-Henri BAILLY, Jean-François CATTON, Catherine COLLET, Pierre DE LIGNY-BOUDREAU, Charlotte DESJARDINS, Angela FESTI, Dominique GIRARD, Chantal HEMARD, Francis LEBISSONNAIS, Bruno SALLERAS, Hugo TOUSSAINT, Fabienne WEHRLÉ.

Mairie : Pauline CACHOUX, Adjointe au Maire de Paris Centre, chargée de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie circulaire, Référente du quartiers Sentier-Arts et Métiers, Alexandre BAUX-DE CASTRO, chargé de participation citoyenne.

Auditeurs libres : Pouria AMIRSHAHI, député de la 5^e circonscription de Paris, Thomas BINDER, Idelette CRETEGUY, Michelle JACOBI, Lola MOREY YEGHIAZARIAN, collaboratrice du député Pouria AMIRSHAHI.

Invité : Abdelkarim CHOUIAKH, auditeur du Master « Territoire » du CNAM, Hadda KERZALE, auditrice du Master « Territoire » du CNAM, Maxime SCHIRRER, professeur du CNAM, responsable du Master « Territoire »

En introduction de la réunion, le coprésident du Conseil de quartier donne la parole à Maxime SCHIRRER afin qu'il présente le travail réalisé avec les étudiants du Master Territoire du CNAM.

Présentation du travail des étudiants du CNAM

Une réflexion sur la redynamisation du Passage du Caire a été présentée à partir du travail de quatre groupes d'étudiants en Master territoire. Maxime SCHIRRER, le professeur en charge de ce master explique que ce travail a été réalisé suite à une sollicitation du Conseil de quartier. L'approche retenue se veut volontairement légère, fondée sur un diagnostic de terrain et des entretiens avec usagers et acteurs du passage, mais sans étude foncière cadastrale approfondie. Il donne ensuite la parole à ses étudiants, Hadda KERZALE et Abdelkarim CHOUIAKH, pour qu'ils présentent le travail réalisé avec les autres étudiants du Master aux membres du Conseil de quartier. Ce travail a également été présenté à l'occasion du Festival de SAM, le 6 juin.

Le Passage du Caire, construit en 1798 en pleine mode de l'égyptomanie, constitue un site singulier : il est à la fois le plus long passage parisien et l'un des plus étroits, avec une morphologie particulière (absence de visibilité d'une extrémité à l'autre). Historiquement dynamique (lithographie, puis textile), il a connu plusieurs phases de déclin, notamment depuis le départ des activités textiles dans les années 2000 et lors du succès des grands magasins.

Aujourd'hui, la situation se caractérise par une vacance commerciale importante (environ la moitié des locaux), peu de mutations et une organisation complexe en 17 copropriétés. Les attentes exprimées par les usagers portent sur le renforcement de l'offre culturelle et le développement de commerces de proximité.

À partir de ce diagnostic, plusieurs scénarios de réhabilitation ont été proposés :

1. La création d'une résidence d'artistes, favorisant les échanges avec les habitants et introduisant des espaces d'exposition ;
2. Le développement de l'agriculture urbaine (serres, potagers), avec une dimension pédagogique ;

3. La relance d'une activité autour du textile, dans une logique d'économie circulaire (recyclerie, ateliers) ;
4. La requalification des espaces publics, notamment les places du Caire et d'Alexandrie, et une amélioration des aménagements avec une continuité végétale dans le passage et une offre de commerce de proximité.

Ces scénarios, non exclusifs, peuvent se combiner. Les contraintes liées à la taille et à l'organisation des cellules commerciales sont soulignées, mais offrent également des opportunités de regroupement. La mobilisation d'un acteur foncier majoritaire pourrait constituer un levier déterminant pour lancer une réhabilitation du passage, bien que les temporalités urbaines restent longues.

Le Conseil de quartier décide de constituer un groupe de travail sur la place du Caire afin de poursuivre la réflexion.

Groupe de Travail sur la propreté

Il est proposé de constituer un groupe de travail dédié à l'organisation d'une réunion publique sur la propreté au cours de l'hiver.

Cette démarche vise à engager une réflexion collective sur les marges de manœuvre des habitants pour contribuer à l'amélioration de la propreté dans le quartier. Les orientations et axes de travail seront définis dans le cadre de ce groupe auquel se joint le Conseil de quartier HBM.

Une première réunion du groupe de travail pourrait se tenir durant l'été. Elle permettra notamment d'établir un état des lieux de l'existant et d'identifier les principales problématiques.

Il est également envisagé d'associer à cette démarche les élus concernés ainsi que les services municipaux, afin d'enrichir les échanges et d'identifier des leviers d'action concrets.

Rallye culturel

Le rallye culturel se tiendra le 10 octobre, de 14h à 18h.

L'organisation de l'événement est en cours de finalisation :

- Les parcours et le contenu du livret sont finalisés ;
- La maquette du livret est actuellement en cours de réalisation.
- Une intervention musicale du conservatoire est programmée

Quatre groupes de participants sont prévus.

L'accueil, le départ dans le square Chautemps et le Concert en fin de parcours se dérouleront à la Gaîté Lyrique, dans le foyer.

Plusieurs événements de quartier sont également annoncés :

1. La Fête des voisins se tiendra le 25 juin, entre le square Bidault et l'église Bonne-Nouvelle. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de quartier peu animé, marqué notamment par une vacance commerciale importante rue Beauregard (plus de 50 % des rez-de-chaussée). Elle vise à renforcer la convivialité et à améliorer la vie de quartier. Une autorisation d'occupation de l'espace public a été obtenue à cet effet.
2. Une gratiféria est également organisée par la régie de quartier au 22 rue Beauregard, le samedi 20 juin 2026.
3. La Fête de la Vie Associative et Citoyenne aura lieu le 5 septembre, à cette occasion les Conseils de quartier seront chargés d'animer leur stand.
4. Le World Clean Up Day est prévu le 20 septembre, en lien avec les Journées du patrimoine.
5. Enfin, la prochaine réunion plénière du Conseil de quartier est fixée au 24 septembre.

Budgets

Il est rappelé que les projets pour l'année 2027 devront être proposés d'ici la fin de l'année afin de permettre leur étude par les services et de limiter les projets qui restent bloqués. S'agissant du budget d'investissement, les demandes doivent normalement être formulées avant la fin du mois de juin de chaque année. Il est nécessaire d'identifier des projets concrets et bien définis pour permettre l'étude par les services de la Ville.

La coordination du Conseil de quartier se tient à la disposition du Conseil pour échanger et accompagner la construction de ces projets.

Réponse aux questions de la précédente réunion

Depuis la mise en place des bacs/bennes vertes de collectes des ordures ménagères (Trilib) a-t-on un retour sur la quantité collectée ? Leurs usages ? La périodicité de la collecte ? D'autres bennes sont-elles prévues dans le quartier ? (Pour mémoire, celles situées rue du vert-bois ne seront pas réinstallées)

La Mairie n'a pas encore reçu de réponse ni de données consolidées et à jour sur les quantités collectées ou les usages des Trilib.

La collecte, elle, n'est pas réalisée selon une périodicité fixe mais en fonction du niveau de remplissage des bornes. Les modules sont équipés de capteurs qui permettent de suivre leur taux de remplissage et d'adapter les tournées de collecte en conséquence, afin d'éviter les débordements et d'optimiser les passages.

Concernant l'éventuelle réinstallation de bornes, notamment celles qui étaient situées rue du Vert-Bois, ce n'est pas une priorité aujourd'hui. Si de nouvelles implantations devaient être envisagées à l'avenir, elles feraient l'objet d'une concertation sur leur localisation avec le CQ.

Dès qu'un retour plus complet de la Direction de la Propreté et de l'Eau, notamment sur les volumes collectés et les retours d'usage, la Mairie ne manquera pas de le partager.

Quelles seraient les actions de prévues à la suite des études de sol faites sur les zones de remblais situées aux alentours des rues Meslay et Beauregard (butte Poissonniers), des zones de risques pour les immeubles ?

La Section Territoriale de Voirie a apporté une analyse complémentaire aux éléments fournis lors de la précédente réunion du Conseil de quartier, voici les éléments consolidés :

Réponse de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)

S'agissant des études de sols et sous-sols, le Service Territorial de l'Habitat (STH) ne dispose d'aucune information. La STV Centre pourra elle-même faire le lien avec l'Inspection générale des carrières et communiquer toutes informations utiles sur le sujet, a minima pour ce qui concerne les sols et sous-sols sous voirie.

Concernant d'éventuelles adresses sous vigilance dans le secteur de la butte Poissonnière, les adresses suivantes sont susceptibles d'être concernées :

- 13-15 rue Beauregard ;
- 38 rue du Caire ;
- 31 rue de Cléry ;
- 33 rue de Cléry ;
- 36 rue de Cléry ;
- 45 rue de Cléry ;
- 13 rue des Jeuneurs ;
- 6 rue Poissonnière ;
- 11 rue Notre Dame de Recouvrance/28 rue Poissonnière ;
- 11 rue de Mulhouse ;
- 63 rue de Cléry ;
- 1 boulevard de Bonne Nouvelle ;
- 29 rue de la Lune.

Après avoir approfondi les recherches, il apparaît que les désordres bâtimentaires affectant l'adresse suivante sont susceptibles de présenter un lien avec l'état des sols et/ou sous-sols :

- 31 rue de Cléry (désordres concernant un mur pignon ainsi qu'une souche de cheminée du 33 rue de Cléry) : préconisation par la DVD/IGC de sondages géotechniques (présence de carrières dans la zone).

Les trois adresses suivantes peuvent également retenir l'attention, tout en gardant à l'esprit qu'à ce stade, aucun lien avec l'état des sols et/ou sous-sols n'est suggéré ni établi :

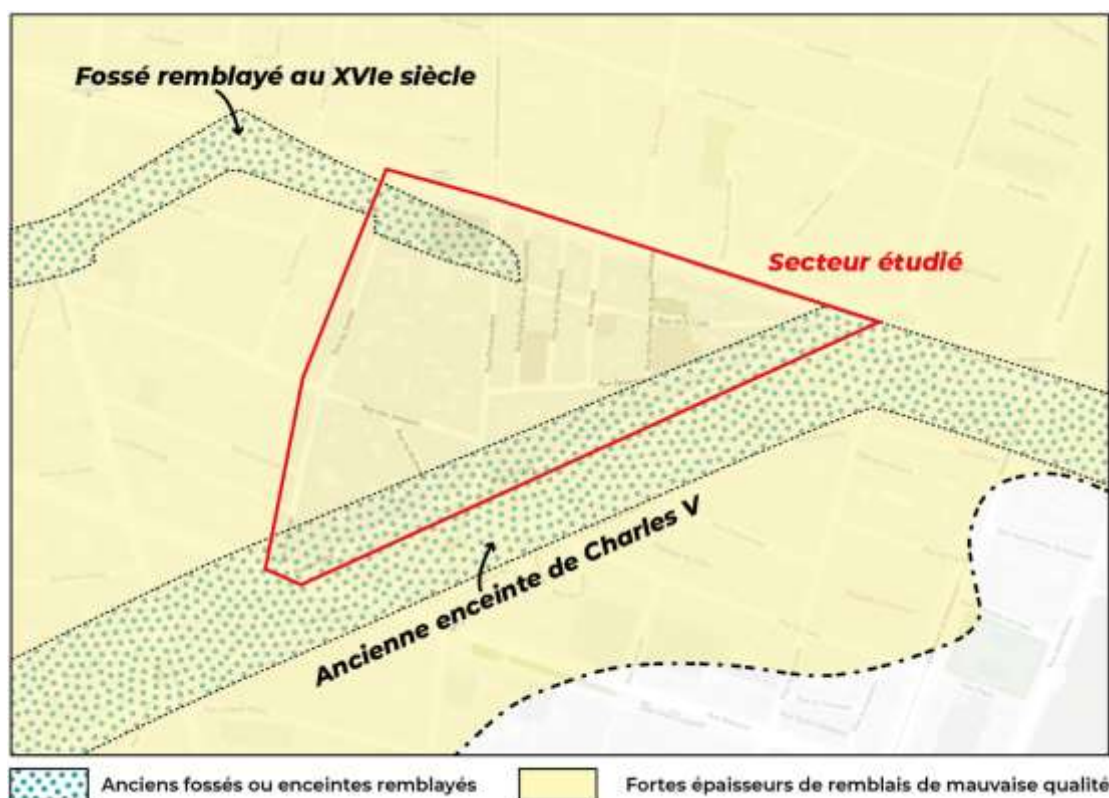
- 38 rue du Caire : désordres structurels en façade et sol en caves (dossier transmis en 2023 au Bureau des établissements recevant du public/Préfecture de police) ;
- 11 rue Notre Dame de Recouvrance/28 rue Poissonnière : désordres en caves dans une galerie technique et effondrement partiel de refend ;
- 29 rue de la Lune : fissures dans le local à ordures ménagères.

Les constats réalisés par les architectes de sécurité de la Préfecture de police se limitent aux parties visibles des ouvrages et ne constituent en rien une mesure d'expertise permettant d'établir avec certitude l'origine des désordres. En conséquence, il est actuellement impossible d'affirmer ni d'exclure que les désordres bâtimentaires affectant les autres adresses mentionnées trouvent leur origine dans l'état dégradé des sols et/ou sous-sols.

Ces adresses restent sous surveillance active de la ville de Paris et de la PP.

Réponse de la Section Territoriale de Voirie (STV)

Les rues citées se trouvent dans le secteur délimité par les rues du Cléry, du Sentier et du boulevard de Bonne Nouvelle/Poissonnière, dans le 2^e arrondissement :



Ce secteur présente trois aléas de mouvements de terrain, classés par importance :

1. Tassements différentiels des remblais poubelliers, présentant de fortes surépaisseurs liées à l'édification de la butte de Bonne Nouvelle et du remblaiement de l'enceinte Charles V et d'un ancien fossé.
2. Potentiel de tassements lents mais continus de limons organiques, localisés à l'ouest de la rue Notre Dame de Bonne Nouvelle.
3. Dissolution du gypse antéludien dans la formation des Marnes et Caillasses, classé comme étant faible dans le secteur étudié.

Ces trois aléas partagent un facteur aggravant commun qui est la circulation d'eaux exogènes, souvent liée à des fuites de réseaux. Du côté de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) (mais c'est aussi le cas de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)), la Mairie maintient une vigilance active sur ces problématiques dans le domaine public. Toutefois, la situation diffère dans le domaine privé, où l'état des réseaux est très variable, et notamment les réseaux d'évacuation des eaux usées ou pluviales. De plus, toute intervention de confortement dans l'espace public ne pourra pas améliorer la condition des bâtiments dégradés.

Dans ce cadre, c'est la DLH qui est la mieux placée pour accompagner les propriétaires. Elle peut leur suggérer ou prescrire des études géotechniques afin de vérifier si l'état de leurs sous-sols est à l'origine de la dégradation de leurs biens (responsabilité des propriétaires déduite de l'article 552 du Code civil). Le cas échéant, les propriétaires peuvent mettre en œuvre des travaux de reprise en sous-œuvre, dimensionnés par un bureau d'étude géotechnique, afin de remédier à la dégradation de leur bâti.

Pour répondre à la demande du Conseil, aucune action n'est nécessaire actuellement. Les adresses sont sous surveillance renforcée mais ne nécessitent pas d'intervention en amont.

Les modalités de la mise en œuvre de la ZTL ? Quand et comment ?

La ZTL a été appliquée mais les potentiels contrôles ne sont pas à l'ordre du jour.

Points divers

- Artisans
 - Réticence croissante des artisans à intervenir dans le quartier
 - Difficultés malgré la possibilité de se garer sur les places de livraison
 - Situation compliquée pour les habitants
 - Il semble que la démarche administrative pour obtenir l'autorisation de se garer sur les places livraison soit jugée trop longue et complexe par les artisans.
- Stationnement des vélos
 - Saturation des emplacements de stationnement vélo
 - Les vélos en libre-service occupent une part importante des arceaux
 - Manque de places pour les vélos privés des habitants
- Place d'Alexandrie
 - Espace jugé sous-exploité et pouvant être valorisé
 - Non-respect des autorisations d'occupation par certains restaurateurs
 - Appropriation abusive d'une partie de la place signalée
- Végétalisation du quartier
 - Groupe de travail en cours
 - Projet de végétalisation de la place du Caire (à soumettre au budget participatif)
 - Possibilité d'étendre la démarche à la place et à la rue d'Alexandrie
- Enseignes commerciales
 - Certaines enseignes jugées inadaptées au cadre urbain
 - Signallement d'une enseigne très visible (jaune vif) dénaturant la place d'Alexandrie

- Climatatisation
 - Multiplication d'installations de climatiseurs
 - Présence d'équipements parfois non conformes
 - Nuisances sonores et rejets de chaleur importants
- Propreté et civisme
 - Problèmes liés aux chiens non tenus en laisse
 - Enjeux de propreté et de sécurité, notamment rue Vaucanson

Questions :

1. Quel est l'avis de la DEVE sur les chiens non tenus en laisse dans les espaces végétalisés ? Quelle est la réglementation pour l'urine des chiens et pour la laisse ou non ?
2. Où doivent être stationnés les vélos en libre-service ?
3. Qu'est-il possible de faire pour améliorer la procédure pour que les artisans puissent stationner en place livraison ?

Liens utiles :

- Pour écrire à votre équipe d'animation :
sentierartsetmetiers@gmail.com
- Adresse Instagram du Conseil : cdq.sam
- Lien vers l'application Dans Ma Rue :
<https://www.paris.fr/dossiers/l-application-dans-marue-65>
- Lien vers la page du Conseil de quartier sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/sentier-arts-et-metiers-17542>